

Maraîchage urbain : des terrains à disposition d'agriculteurs



Dès 2022, la Ville de Colomiers mettra à disposition de porteurs de projet **une parcelle communale de 8 hectares, afin de réaliser des cultures maraîchères**. Pour cela, un appel à manifestation d'intérêt est lancé depuis le 1er mars et jusqu'au 31 mars 2022 : les candidats présélectionnés pourront ensuite présenter leur projet de manière plus détaillée. **Les deux à trois agriculteurs choisis mettront en culture la parcelle, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Colomiers.**

*"Ce dispositif s'intègre dans le cadre de notre **politique en matière de développement durable et de transition socio-écologique**, et plus particulièrement notre programme de ville fertile, en cohérence avec le Projet agricole et alimentaire de Toulouse Métropole, explique Mme Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole. Aujourd'hui, **la relocalisation de l'alimentation est au coeur des débats** : nous soutenons la filière de production locale au bénéfice de la restauration municipale et des habitantes et des habitants."*

Bail rural à clauses environnementales de 9 ans

La parcelle de 8 hectares, mise à disposition dans le cadre d'un bail rural à clauses environnementales de 9 ans, est située chemin de Sélery, au nord-ouest de la commune, à proximité du bassin de l'Aussonnelle : elle fait partie des 29 hectares de terres agricoles propriété de la commune, actuellement exploitées en cultures céréalières, prairie et fauchage par des agriculteurs locaux.

*"Les candidats devront présenter un projet de production maraîchère, en circuit-court et de proximité, respectueuse de l'environnement et dans une démarche agroécologique : par exemple, en **agriculture paysanne, biologique ou biodynamique**, développe M. Cédric Aït-Ali, Adjoint à Mme le Maire délégué à la Ville fertile et à l'Economie sociale et solidaire. Les maraîchers sélectionnés, au nombre de deux ou trois au regard de la taille de la parcelle, seront également*

en contrat avec la Ville pour, à terme, dédier une partie de leur récolte à l'approvisionnement du Centre de restauration municipale. D'autres débouchés seront travaillés via les marchés de plein-vent de Colomiers, les commerces et restaurateurs locaux par exemple."

Investissement partagé

La Ville financera l'accompagnement des porteurs de projets par l'ADEAR 31 (Association pour le développement de l'emploi agricole et rural en Haute-Garonne). Elle apportera également un soutien financier à l'installation en fonction des projets.

Calendrier

- o Du 1er au 31 mars 2022 : appel à manifestation d'intérêt

- o Avril 2022 : préselection des candidats

- o Mai 2022 : visite de la parcelle avec les candidats et remise des dossiers

- o Juin 2022 : entretien avec le jury et sélection des candidats retenus

- o Automne 2022 : installation des agriculteurs, après signature d'un bail rural environnemental de 9 ans

- o 2023 : premières récoltes

Le dossier de candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt est à télécharger sur le site Internet de la Ville www.ville-colomiers.fr, et disponible auprès de l'ADEAR 31 et de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne.

Illustration - Freepik - Aleksandar little wolf

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr